

DELIBERATION N° 2008/04-06 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JACQUES MONOD À LUDRES

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que suite à son renouvellement, le Conseil Municipal est appelé à désigner deux représentants au Conseil d'Administration du Collège Jacques Monod à LUDRES.

Déclaration de Madame MAUSS pour le Groupe Ludres Autrement et Pour Tous :

« Tirer les conséquences des proportions respectives des différentes listes lors des dernières élections, en présentant une liste prenant en compte la proportionnelle au sein du conseil ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 20 voix pour et 9 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous et Groupe Ludres Ensemble) :

- de désigner Mme Christiane LENIZSKI et Mme Sandrine GUERBER, en qualité de représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Jacques Monod à LUDRES.